

Compte rendu rapide des débats

Commission des comptes de l'agriculture de la Nation : session du 16 décembre 2010

Le président, M. Claude Chéreau ouvre la séance en excusant les absences de M. Debar, Mme Hacquemand (FNAF – CGT) et de M. Pinta (FNSEA), représenté par M. Suau. Il évoque la mémoire de M. Clavé décédé brutalement qui est remplacé par Mme Régnard (Crédit Agricole SA).

Les rapports sur les résultats prévisionnels pour 2010 pour le compte national, les comptes par catégorie d'exploitations, les concours publics et le compte social sont présentés respectivement par Mme Blonde (INSEE), M. Desriers (MAAPRAT, SSP), Mme Mouriaux (MAP, SASFL, BECPA) et Mme Vignaud (MAAPRAT, SASFL, BFPSA).

Le président remercie les orateurs et ouvre le débat.

M. Boisgontier (Confédération Paysanne) remercie pour les présentations qui mettent en avant les niveaux de revenu selon les spécialisations. Il appelle à la prudence sur la communication, notamment sur la hausse du prix du lait. Il s'étonne de l'écart entre le résultat final du compte macro-économique et celui des comptes par catégorie d'exploitations présentes par le SSP en attirant l'attention sur le caractère aberrant de certains pourcentages.

Mme Rosenwald (SSP) rappelle que le seul chiffre moyen qui permet de suivre de manière cohérente les disparités de revenu au sein des exploitations agricoles est celui des comptes par catégorie d'exploitations qui s'appuie sur le RICA. Le chiffre issu de la comptabilité nationale est un résultat portant sur un champ plus large, la branche agriculture, et concerne un résultat particulier, la valeur ajoutée nette au coût des facteurs, qui permet des comparaisons européennes, mais ne peut pas être qualifiée de « revenu des agriculteurs ».

M. Béguin (INSEE) explique à son tour en s'appuyant sur des exemples chiffrés que, vu l'ampleur des évolutions annuelles exprimées en pourcentage, les écarts constatés entre les deux approches ne sont qu'apparents et ne remettent pas en cause l'analyse cohérente des résultats qui reposent sur les mêmes hypothèses.

M. Suau (FNSEA) se félicite de la qualité des présentations qui insistent sur la nécessité de remettre les évolutions annuelles en perspective sur

le moyen terme. Il apprécie notamment, au delà des résultats globaux de l'année civile, l'évocation des effets de trésorerie pour les éleveurs en fin d'année liés à la hausse des prix des aliments. Il souligne que la volatilité des prix est difficilement supportable, aussi bien pour les céréaliers que pour les éleveurs et que sans la redistribution des aides dans le cadre du bilan de santé de la PAC, la situation de ces derniers serait insoutenable. La volatilité des prix étant probablement durable, il appelle de ses vœux une gestion des risques non seulement à l'échelle des exploitations mais aussi des filières.

M. Lucas (Coordination Rurale) note que la hausse du revenu annoncée ne doit pas porter à se réjouir. Il insiste pour que la communication relativise les résultats en intégrant des lissages sur plusieurs années et en rappelant les difficultés financières des exploitations et les disparités.

M. Boussard s'interroge sur les conséquences à long terme de fluctuations qui se répercutent tantôt sur le consommateur tantôt sur le producteur, conduisant à des erreurs d'investissement et à des gaspillages. Pour y remédier il ne faut pas se contenter de les croire dues au seul hasard : elles s'auto-entretiennent à cause de la difficulté de prévoir au moment du semis le prix qui prévaudra lors de la récolte. La hausse fait la baisse de l'année prochaine et réciproquement. Ces phénomènes seraient à traiter dans l'élaboration de politiques de stabilisation.

M. Bailhache (APCA) pense que les résultats de ces dernières années montrent les limites des présentations en termes d'évolutions annuelles exprimées en pourcentages. L'important est le montant du revenu qui reste à l'agriculteur. Il faut donc s'intéresser au niveau du revenu qui s'établit en 2010 à 24 000 euros, ce qui est faible. Il est indispensable de communiquer sur les valeurs absolues des revenus et leurs disparités et de les comparer à celles des chefs d'entreprise des autres secteurs. Il rappelle qu'en 2009, le niveau de revenu (14 000 euros en moyenne) n'était pas loin du seuil de pauvreté.

Le Président Chéreau, après ces interventions, considère qu'il convient effectivement d'examiner la meilleure façon de présenter les résultats afin de retracer au mieux la réalité de la situation

économique des exploitations agricoles. Il convient de réexaminer quels indicateurs sont nécessaires aux différents utilisateurs pour un suivi pertinent des résultats économiques des exploitations agricoles, ce qui n'a pas été fait depuis une dizaine d'années. Cette réflexion pourrait se faire dans le cadre d'un groupe de travail. Il reporte cette discussion en fin de séance après la présentation des résultats du RICA 2009.

M. Catrou (SSP) présente les premiers résultats du RICA pour l'exercice 2009 en insistant sur les disparités et la situation financière des exploitations.

M. Lucas s'interroge sur les raisons de la hausse annoncée du taux d'endettement et sur le lien possible avec les mesures du plan de soutien à l'agriculture de 2009.

Mme Régnard (CASA) répond que l'effet des mesures du plan de soutien est faible sur 2009 et que l'augmentation des encours liée au plan de soutien va surtout porter sur l'année 2010.

M. Bailhache rappelle que lorsque des investissements sont lancés, on ne peut pas les interrompre, même en cas de mauvais résultats. Cela a sans doute été le cas pour les investissements liés à la modernisation des bâtiments d'élevage. Il demande si les chiffres du RCAI du RICA sont avant ou après déduction des cotisations sociales des exploitants.

M. Desriers (SSP) répond que les cotisations sociales ne sont pas déduites dans les présentations standard, mais que ce point peut faire l'objet d'une discussion pour l'avenir.

Le Président Chéreau remercie les intervenants et relance la discussion sur le besoin d'une réflexion pour la présentation des résultats concernant le revenu dans le cadre d'un groupe de travail.

M. Bailhache (APCA) considère qu'il convient effectivement de prendre du temps pour réfléchir à la communication sur les résultats, qui devient de plus en plus compliquée, et notamment sur la présentation en termes de pourcentages. Son organisation est tout à fait disposée à participer à cette réflexion de fond.

M. Boisgontier (Confédération Paysanne) insiste de nouveau sur le fait que les présentations en pourcentage ne sont pas satisfaisantes et qu'il faut les accompagner par le suivi des niveaux absolus des revenus.

M. Lucas (Coordination Rurale) considère qu'on ne peut plus continuer sur de telles présentations annuelles et qu'il est nécessaire de lisser les résultats. Il faut par ailleurs déduire les cotisations sociales des revenus car ce sont des charges obligatoires qui pèsent sur le revenu.

M. De Gimel (INSEE) considère que cette réflexion est intéressante, mais nécessite au préalable une concertation entre services intégrant notamment les demandes européennes et la définition d'un mandat précis, compte tenu de la diversité des acteurs susceptibles de communiquer sur ces résultats.

Le Président Chéreau est d'accord sur ce point. Le mandat devra être validé dans le cadre de la CCAN et de son souci d'indépendance. Il conviendra d'examiner ce qu'on peut présenter comme résultats sur la base de leur pertinence pour le suivi de la situation des revenus agricoles. Il propose donc qu'un projet soit présenté par les services intervenant à la CCAN et qu'un groupe de travail se réunisse dans des délais raisonnables. L'échéance de juin 2011 lui paraissant trop proche, il propose que la mise en œuvre des conclusions intervienne en décembre 2011. Le président propose de passer aux derniers points de l'ordre du jour : choix de l'étude pour la réunion de juin 2011 et renouvellement des membres de la CCAN.

M. Desriers (SSP) rappelle les thèmes envisagés (analyse financière, étude des facteurs de production). Après discussion, le choix du thème pour l'étude présentée en juin 2011 portera, sur proposition de M. Pelc (MSA) sur une analyse des bas revenus en agriculture s'appuyant notamment sur les résultats de l'enquête sur les revenus fiscaux de l'INSEE et sur les données de la MSA. Une réunion sera organisée par le secrétariat de la CCAN afin de préciser les sujets et de choisir les intervenants.

Les membres de la CCAN, y compris son président, nommés pour trois ans, voient leur mandat expirer en fin d'année 2010. Ils seront donc renouvelés en 2011 pour une nouvelle période de trois ans. Le secrétariat de la CCAN va contacter en début d'année 2011 les organisations professionnelles représentées pour leur demander le nom de leur représentant pour ce prochain mandat. Les personnalités qualifiées seront également contactées pour ce renouvellement.

Le président Chéreau clôt la séance à 12 heures 30.

La réunion de printemps de la commission aura lieu le 30 juin 2011 à 10 heures à Bercy.